

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 691

16 septembre 1999

**SOMMAIRE**

Comanfi S.A., Luxembourg .....	page 33154	Inbinco, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	33141
Edifin S.A., Luxembourg .....	33122	Incatrust S.A., Luxembourg .....	33145
Ersel Finance S.A., Luxembourg .....	33125	Incavalor, Luxembourg .....	33146
Europartner Holding S.A., Luxembourg .....	33125	Indugest, S.à r.l., Luxembourg .....	33146
Facette S.A., Luxembourg .....	33127	Infobase Europe S.A., Heisdorf .....	33147
Fairmark S.A., Luxembourg .....	33127	Insinger Asset Management Luxembourg S.A., Luxbg	33146
Fana S.A., Luxembourg .....	33132	Insinger Fund Administration (Luxembourg) S.A.,	
Farve Holding S.A., Luxembourg .....	33134	Luxembourg .....	33139
Fidilux S.A., Luxembourg .....	33135	Insinger Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg ...	33149
Fidi S.A., Luxembourg .....	33125	Interlac S.A., Luxembourg .....	33148
Financière Myrdal S.A., Luxembourg .....	33132, 33133	International Capital Group S.A., Luxembourg ...	33150
Financière St. Martin S.A., Luxembourg ...	33126, 33127	International Consultant & Insurance S.A., Luxembg	33151
Finholding Participations S.A., Luxembourg .....	33135	Intertrans Luxembourg S.A., Bertrange .....	33151
Florenville Investments S.A., Luxembourg ..	33127, 33130	Intrasoft International S.A., Helfent-Bertrange ...	33151
Follie S.A., Luxembourg .....	33136	Ipa & Cie S.A., Luxembourg .....	33153
Fortis Luxembourg-IARD S.A., Luxembourg .....	33135	Ipheion S.A., Luxembourg .....	33153
Fortis Luxembourg-Vie S.A., Luxembourg .....	33135	Isolation Maximum Luxembourg S.A., Luxembourg-	
Framont Investments S.A., Luxembourg .....	33136	Kirchberg .....	33152
Franecat Investments S.A., Luxembourg .....	33137	Jacat Investments S.A., Luxembourg .....	33153
Fredcat Investments S.A., Luxembourg .....	33137	Jalfin S.A., Luxembourg .....	33144, 33145
Fructilux, Sicav, Luxembourg .....	33130, 33132	Kailua S.A., Luxembourg .....	33150
Funeral, S.à r.l., Hobscheid .....	33138	Lamyl International Corporation S.A., Luxembourg	33154
Gap-Meta4 Partners, LLC and Company, S.C.A., Lu-		LDR S.A., Luxembourg .....	33152
xembourg .....	33133	Lemon Holding S.A., Luxembourg .....	33154
Gap-Richter Partners, LLC and Company, S.C.A.,		Liebherr Invest S.A., Luxembourg .....	33153
Luxembourg .....	33134	Liminvest S.A., Luxembourg .....	33154
Gap-Richter Partners, LLC, S.C.A., Luxembourg ...	33134	Lintex Holding S.A., Luxembourg .....	33157
Garage Camille Reding, S.à r.l., Esch-sur-Alzette ...	33138	Lubeda Holding S.A., Luxembourg .....	33159
Garage de la Biff, S.à r.l. ....	33133	Luxant I S.A., Luxembourg .....	33157
Garder Holding S.A., Luxembourg .....	33139	Luxant II S.A., Luxembourg .....	33158
Gat S.A., Luxembourg .....	33138	Luxant III S.A., Luxembourg .....	33158
Gefipar Holding S.A., Luxembourg .....	33139	Luxant IV S.A., Luxembourg .....	33158
Gelins S.A., Senningerberg .....	33140	Luxembourg Cambridge Holding Group (Asia) S.A.,	
Genie S.A., Luxembourg .....	33142	Luxembourg .....	33159
Gerebo S.A., Luxembourg .....	33135	Luxembourg Cambridge Holding Group S.A., Luxbg	33159
Gesapar Holding S.A., Luxembourg .....	33140, 33141	M.D.L.S. S.A., Luxembourg .....	33161
Gilmar S.A., Luxembourg .....	33142	M. Electronic's S.A., Luxembourg .....	33161
G.I.T.E.N. Groupe International des Technologies		Meubles Mich-Gillen, S.à r.l., Luxembourg .....	33165
Naturelles S.A., Luxembourg .....	33142	Mondercange Transports Internationaux, S.à r.l.,	
Grach S.A., Luxembourg .....	33143	Mondercange .....	33164
Gruppo Fabbri International S.A., Luxembourg ...	33136	Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg ...	33162
Gruppo S.A., Luxembourg .....	33143	Nadha Holding S.A., Luxembourg .....	33165
Handelsgest, S.à r.l., Luxembourg .....	33143	Nasad S.A.H., Luxembourg .....	33167
HDV S.A., Luxembourg .....	33142	Net + Ultra, S.à r.l., Luxembourg .....	33166
Hiam S.A., Luxembourg .....	33143	Nitrogen Investment Holding S.A., Luxembourg ...	33158
Higgings Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg ...	33144	Nivalcon Immo S.A., Luxembourg .....	33167
Hydrogen Investment Holding S.A., Luxembourg ...	33144	Norditalia Investimenti S.A., Luxembourg .....	33167
I.C.S. Assurances et Finances, Integra Consultancy		Paf S.A., Luxembourg .....	33168
Services S.A., Livange .....	33147, 33148	Partaco S.A., Luxembourg .....	33165
Immolys S.A., Luxembourg .....	33146	Peruzzis, S.à r.l. ....	33159
Immo Mali S.A., Luxembourg .....	33144	Red Tower S.A.H., Luxembourg .....	33151
Immo Pacor S.A., Luxembourg .....	33145	Sabco, S.à r.l., Colmar-Berg .....	33163, 33164

**EDIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

1.- La société SAWMILL INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, The Lake Building, Suite 120, Road Town (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Stefano Giuffra, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Stefano Giuffra, licencié en économie et commerce, demeurant à L-2514 Luxembourg, 9, rue J.-P. Sauvage.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée ESTENSE - S.r.L, ayant son siège social à Rome, Via Giovanni Paisiello 40 (Italie), inscrite sous le numéro 696/1979 au Registre de Commerce de Rome - Tribunal de Rome (R.E.A. numéro 905.701) a été constituée en date du 19 novembre 1955;

- que le capital social s'élève à soixante-dix-sept millions de lires italiennes (77.000.000,- ITL), représenté par soixante-dix-sept mille (77.000) parts sociales de mille lires italiennes (1.000,- ITL);

- qu'en vertu d'un contrat de vente de parts sous seing privé du 9 juin 1999, l'associé unique a cédé soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (76.999) parts sociales dans la prédite société ESTENSE - S.r.l. à la société SAWMILL INVESTMENTS LIMITED, prédésignée, et une (1) part sociale dans la même société ESTENSE - S.r.l. à Monsieur Stefano Giuffra, préqualifié;

- que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident, avec prise d'effet à la date du 30 mars 1999, de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Rome (Italie) à Luxembourg et d'adopter par la société la nationalité luxembourgeoise.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de révoquer l'état de liquidation de la société.

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination de la société en EDIFIN S.A.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut, en outre, promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés ou d'entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, au Grand-Duché ou à l'étranger, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et la direction, temporairement ou de façon permanente.

La société peut encore promouvoir toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large, elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de domiciliation (y inclus la tenue des livres), de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

*Cinquième résolution*

Les associés décident d'adopter pour la société une durée illimitée.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à soixante-dix-sept millions de lires italiennes (77.000.000,- ITL), divisé en sept mille sept cents (7.700) actions de dix mille lires ita-

liennes (10.000,- ITL) chacune, pour l'exprimer dorénavant en Euros, soit trente-neuf mille sept cent soixante-dix Euros (39.770 EUR).

Les associés décident de remplacer les soixante-dix-sept mille (77.000) parts sociales d'une valeur nominale de mille liras italiennes (1.000,- ITL) par trois mille neuf cent soixante-dix-sept (3.977) parts sociales de dix Euro (10,- EUR) chacune.

#### *Septième résolution*

Les associés décident de transformer la société à responsabilité limitée EDIFIN en une société anonyme.

Les associés accordent décharge au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de ce jour.

Les associés décident, en outre, de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions et le capital social sera représenté dorénavant par trois mille neuf cent soixante-dix-sept (3.977) actions.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexé aux présentes, un rapport du réviseur H.R.T. REVISION, S.à r.l., daté du 14 juin 1999, dont les conclusions sont établies comme suit:

#### *«Conclusion:*

Sur base des vérifications effectuées, nous pouvons conclure qu'à notre avis le montant de l'actif net au 30 mars 1999 s'établit à ITL 1.553.721.605 se répartissant comme suit:

Capital . . . . .	77.000.000,- ITL
Autres réserves . . . . .	1.453.792.209,- ITL
Bénéfice 30 juin 1998 - 30 mars 1999 . . . . .	22.929.396,- ITL
Total: . . . . .	1.553.721.605,- ITL

Ce rapport a été émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société et de sa transformation en société anonyme et ne peut être reproduit ou distribué en partie ou en totalité, sans notre accord écrit préalable.»

Ensuite les statuts de la société dans sa nouvelle forme ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EDIFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut, en outre, promouvoir, préparer et réaliser la constitution, la formation, la fusion, la concentration, la réorganisation de tous commerces, affaires, entreprises, sociétés ou groupes de sociétés ou d'entreprises, quels qu'en soient les objets ou les formes, au Grand-Duché ou à l'étranger, les assister de ses conseils et avis, en assumer le contrôle et la direction, temporairement ou de façon permanente.

La société peut encore promouvoir toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique au sens le plus large, elle fournira et assurera notamment tous services administratifs et de secrétariat à toutes entreprises, organisations et sociétés, de même que tous services de gestion, de domiciliation (y inclus la tenue des livres), de surveillance et d'expertise de tous genres en matière économique et commerciale.

La société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en procédant également à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-neuf mille sept cent soixante-dix Euros (39.770,- Euros), divisé en trois mille neuf cent soixante-dix-sept (3.977) actions de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature individuelle d'un administrateur.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de décembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2004:

a) Monsieur Stefano Giuffra, licencié en économie et commerce, demeurant à L-2514 Luxembourg, 9, rue J.-P. Sauvage;

b) Madame Claudia Mazza, dottore commercialista, demeurant à Rome, Largo Valsugana 4 (Italie);

c) Monsieur Emiliano Caradonna, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 49, rue de Vianden.

Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

La société anonyme ROYAL CONSULTING & TRUST S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

#### *Neuvième résolution*

Les associés décident de fixer l'adresse de la société à L-2449 Luxembourg, 258, boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ quarante mille francs luxembourgeois.

Le capital social est évalué à la somme de 1.604.203,- LUF.

#### *Déclaration pro fisco:*

En outre, l'associé unique déclare expressément que le capital de la société, s'élevant à trente-neuf mille sept cent soixante-dix Euros (39.770,- Euros) et déterminé à l'article 6 des statuts ci-avant, a été intégralement repris de l'ancienne société de droit italien ESTENSE - S.r.l. dont le transfert de siège est constaté par les présentes, sans aucun apport nouveau. Que par conséquent, le présent acte est exempté de tout droit d'apport.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Giuffra, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 1999, vol. 506, fol. 65, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 1999.

J. Seckler.

(32206/231/197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.735.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mars 1999, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

*Cinquième résolution*

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) 32, rue J.G. de Cicignon, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

ERSEL FINANCE S.A.  
R. Tonelli                      S. Vandì  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32210/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**ERSEL FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 51.735.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 25 mars 1999, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Sixième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance en date du 8 mars 1999 et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelle nomination, le commissaire aux comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un nouveau terme de -1- (un) an, Monsieur Jean Faber, 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

ERSEL FINANCE S.A.  
R. Tonelli                      S. Vandì  
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32211/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**EUROPARTNER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 12.750.

Le bilan au 31 décembre 1998 enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.  
Signatures

(32213/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FIDI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 13.890.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration  
Signatures

(32219/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FINANCIERE ST. MARTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCIERE ST. MARTIN S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 624 du 2 septembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 64.833.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à Diekirch, qui désigne comme secrétaire Madame Jeanne Muller, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Capioux, employé privé, demeurant à F-Metz.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

2. Modification subséquente des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), par la création et l'émission de sept cent cinquante (750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les actionnaires existants, à savoir:

- a) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),
- b) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama City.

*Intervention - Souscription - Libération*

Sont alors intervenues:

- a) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée,

ici représentée par:

Mademoiselle Elisabeth Antona, prénommée,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 février 1998, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3,

laquelle intervenante, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune;

- b) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée,

ici représentée par Mademoiselle Elisabeth Antona, prénommée,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, prénommé, en date du 3 février 1998, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

laquelle intervenante, déclare souscrire trois cent soixante-quinze (375) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 750.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions de francs luxembourgeois (LUF 2.000.000,-), divisé en deux mille (2.000) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Antona, J. Muller, L. Capiiaux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 117S, fol. 83, case 12. – Reçu 7.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

E. Schlessler.

(32221/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FINANCIERE ST. MARTIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

E. Schlessler.

(32222/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FACETTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.272.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

RELESTA S.A.

(32214/776/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FAIRMARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.995.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

RELESTA S.A.

(32215/776/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FLORENVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 67.031.

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the fifteenth of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of FLORENVILLE INVESTMENTS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on October 23, 1998, published in the Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, no. 35 of January, 1999.

The meeting was opened by Mr Hans de Graaf, managing-director, residing in Mamer, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Ruth Brand, employée privée, residing in B-Arlon.

The meeting elected as scrutineer Mrs Claudine Schinker, employée privée, residing in Rodange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- to amend article 2 in its English and German version to be read as follows:

«**Art. 2.** The purposes for which the company is formed is to carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as to purchase or sell real estate as moveable property.

The company may furthermore hold participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign company, acquire by way of investment, subscription and any other way whatever securities and patents, realize them by way of sale, exchange or otherwise, have developed these securities, patents and patentable proceedings.

The company may borrow and grant loans, with or without guarantees, participate in the creation and development of any enterprise and grant to it any support. In general the company may take any measures regarding control, supervision and documentation and carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits of the law of 10th of August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

**Follows the German version:**

«**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, sowie der An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbaren Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.»

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Sole resolution*

The general meeting decides to amend article 2 of the articles of association in its English and German version, to be read as follows:

«**Art. 2.** The purposes for which the company is formed is to carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as to purchase or sell real estate as moveable property.

The company may furthermore hold participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign company, acquire by way of investment, subscription and any other way whatever securities and patents, realize them by way of sale, exchange or otherwise, have developed these securities, patents and patentable proceedings.

The company may borrow and grant loans, with or without guarantees, participate in the creation and development of any enterprise and grant to it any support. In general the company may take any measures regarding control, supervision and documentation and carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits of the law of 10th of August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

**Follows the German version:**

«**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, sowie der An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbaren Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.



**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quinze juin.  
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLORENVILLE INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 23 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 35, du 21 janvier 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hans de Graaf, managing-director, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Madame Ruth Brand, employée privée, demeurant à B-Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Claudine Schinker, employée privée, demeurant à Rodange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Modification de la version anglaise et de la version allemande de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** The purposes for which the company is formed is to carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as to purchase or sell real estate as moveable property.

The company may furthermore hold participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign company, acquire by way of investment, subscription and any other way whatever securities and patents, realize them by way of sale, exchange or otherwise, have developed these securities, patents and patentable proceedings.

The company may borrow and grant loans, with or without guarantees, participate in the creation and development of any enterprise and grant to it any support. In general the company may take any measures regarding control, supervision and documentation and carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits of the law of 10th of August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

**Suit la version allemande:**

«**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, sowie der An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbaren Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de modifier la version anglaise et la version allemande de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** The purposes for which the company is formed is to carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as to purchase or sell real estate as moveable property.

The company may furthermore hold participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign company, acquire by way of investment, subscription and any other way whatever securities and patents, realize them by way of sale, exchange or otherwise, have developed these securities, patents and patentable proceedings.

The company may borrow and grant loans, with or without guarantees, participate in the creation and development of any enterprise and grant to it any support. In general the company may take any measures regarding control, supervision and documentation and carry out any activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits of the law of 10th of August 1915 on commercial companies and the amendments thereto.»

**Suit la version allemande:**

«**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Durchführung von jederlei geschäftlichen, gewerblichen sowie finanziellen Operationen, sowie der An- und Verkauf von beweglichen Gütern und Immobilien.

Die Gesellschaft hat weiterhin zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräußerung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren, sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbaren Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. De Graaf, R. Brand, C. Schinker, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 1999, vol. 117S, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32226/220/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FLORENVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 67.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32227/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FRUCTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 26.728.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable FRUCTILUX, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 30 octobre 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 340 du 24 novembre 1987 et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 649 du 14 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Kitoskis, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marinette Bacaille, employée privée, demeurant à Pontpierre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Muriel Tixier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Elimination des quatre dernières lignes formant le dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

2. Modification de l'article 25 des statuts en remplaçant dans la première et la troisième ligne du dernier alinéa dudit article les termes «FRF (francs français)» par le terme «Euro».

3. Modification du premier alinéa de l'article 27 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.»

4. Modification de l'article 27 des statuts en ajoutant au texte dudit article les paragraphes suivants:

«La décision de liquider une ou plusieurs classes d'actions est prise par le conseil d'administration de la société. Une telle décision peut être prise en particulier à cause des conditions suivantes:

- si dans un ou plusieurs pays, dans lesquels la Sicav investit ses fonds, un changement de la situation politique ou économique intervient,

- si les avoirs nets d'une classe d'actions tombent en dessous de la contre-valeur de Euro 1.250.000,-.

La décision de dissolution ainsi que les modalités de la mise en liquidation d'une ou de plusieurs classes d'actions sont publiées dans le Mémorial, un journal luxembourgeois ainsi que tous autres journaux à déterminer par le conseil d'administration.

Jusqu'à l'exécution de la décision de la mise en liquidation, la société peut continuer à racheter, sans commission de rachat, des actions de la ou des classes à liquider en se basant sur la valeur de l'actif net de ces actions qui tient compte des frais de liquidation.

Les avoirs, qui à la clôture de la ou des classes d'actions n'ont pas pu être distribués aux bénéficiaires, sont gardés en dépôt pendant une période de six mois au maximum à compter de cette date auprès de la banque dépositaire. Passé ce délai, ces avoirs sont déposés à la Caisse des Consignations au profit des bénéficiaires.

Le conseil d'administration a également tout pouvoir pour décider l'apport des actifs d'une classe d'actions de la société à une autre classe d'actions de la société sous réserve du respect des mêmes conditions que celles applicables en cas de liquidation notamment en matière de publications et des autres formalités visant à assurer le respect des droits des actionnaires de la société.

En particulier, les actionnaires du ou des compartiments concernés auront la possibilité de sortir sans frais pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de la publication de la décision relative à l'apport et cela même lorsque ce compartiment est fermé au rachat. A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engagera l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.»

#### 5. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par annonces contenant l'ordre du jour faites dans le Luxemburger Wort, le Tageblatt et le Mémorial des 10 et 25 mai 1999.

Les convocations afférentes sont déposées sur le bureau de l'assemblée.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence, laquelle dûment signée et arrêtée par les membres du bureau, sera annexée aux présentes, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, pour être formalisée avec elles.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

IV.- Qu'il existe actuellement 2.045.345 actions.

V.- Qu'il résulte de la liste de présence que soixante-deux (62) actions sont seulement représentées.

Mais une première assemblée ayant eu le même ordre du jour tenue devant le notaire instrumentant, en date du 23 avril 1999, n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni.

La présente assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre des actions représentées conformément à l'article 67, alinéa 5, du texte coordonné sur les sociétés commerciales.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'éliminer les quatre dernières lignes formant le dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 25 des statuts en remplaçant dans la première et la troisième ligne du dernier alinéa dudit article les termes «FRF (francs français)» par le terme «Euro».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 27 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 27. 1<sup>er</sup> alinéa.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts en ajoutant au texte dudit article les paragraphes suivants:

«**Art. 27. Infine.** La décision de liquider une ou plusieurs classes d'actions est prise par le conseil d'administration de la société. Une telle décision peut être prise en particulier à cause des conditions suivantes:

- si dans un ou plusieurs pays, dans lesquels la Sicav investit ses fonds, un changement de la situation politique ou économique intervient,

- si les avoirs nets d'une classe d'actions tombent en dessous de la contre-valeur de Euro 1.250.000,-.

La décision de dissolution ainsi que les modalités de la mise en liquidation d'une ou de plusieurs classes d'actions sont publiées dans le Mémorial, un journal luxembourgeois ainsi que tous autres journaux à déterminer par le conseil d'administration.

Jusqu'à l'exécution de la décision de la mise en liquidation, la société peut continuer à racheter, sans commission de rachat, des actions de la ou des classes à liquider en se basant sur la valeur de l'actif net de ces actions qui tient compte des frais de liquidation.

Les avoirs, qui à la clôture de la ou des classes d'actions n'ont pas pu être distribués aux bénéficiaires, sont gardés en dépôt pendant une période de six mois au maximum à compter de cette date auprès de la banque dépositaire. Passé ce délai, ces avoirs sont déposés à la Caisse des Consignations au profit des bénéficiaires.

Le conseil d'administration a également tout pouvoir pour décider l'apport des actifs d'une classe d'actions de la société à une autre classe d'actions de la société sous réserve du respect des mêmes conditions que celles applicables en cas de liquidation notamment en matière de publications et des autres formalités visant à assurer le respect des droits des actionnaires de la société.

En particulier, les actionnaires du ou des compartiments concernés auront la possibilité de sortir sans frais pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de la publication de la décision relative à l'apport et cela même lorsque ce compartiment est fermé au rachat. A l'expiration de cette période, la décision relative à l'apport engagera l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Kitoskis, M. Bacaille, M. Tixier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 117S, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32235/220/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FRUCTILUX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 2 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32236/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FANA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 26.311.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration

Signatures

(32216/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FANA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 26.311.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 1999 à 11.00 heures*

L'assemblée décide de renouveler pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32217/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FINANCIERE MYRDAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.829.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 18, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour FINANCIERE MYRDAL S.A.

(32223/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FINANCIERE MYRDAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 57.829.

*Extrait des résolutions l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue le 1er juillet 1999  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter les bénéfices de l'exercice social clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours de la manière suivante:

Résultat reporté . . . . .	- 45.680,29 FRF
Résultat de l'exercice . . . . .	<u>1.479.215,15 FRF</u>
Affectation à la réserve légale . . . . .	22.500,00 FRF
Distribution des dividendes (montant brut) . . . . .	1.400.000,00 FRF
Report à nouveau . . . . .	11.034,86 FRF

*Conseil d'Administration*

Après avoir constaté et accepté la démission de ses fonctions d'administrateur présentée par Madame Christel Henon et après avoir constaté le décès de Madame Marcelle Clemens, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat deux nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Philippe Gisiger, Consultant financier, demeurant à CH-1222 Vesenz/Genève (Suisse), chemin des Lardères 9.

- Madame Sophie Gisiger, Secrétaire, demeurant à CH-1222 Vesenz/Genève (Suisse), chemin des Lardères 9.

Leur mandat respectif prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

Le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, 7, rue Bruch;

- Monsieur Philippe Gisiger, Consultant financier, demeurant à CH-1222 Vesenz/Genève (Suisse), 9, Chemin des Lardères;

- Madame Sophie Gisiger, Secrétaire, demeurant à CH-1222 Vesenz/Genève (Suisse), 9, Chemin des Lardères.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

(32224/720/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GARAGE DE LA BIFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Monsieur J. Weisgerber dénonce la Gérance technique et il retire son brevet de maîtrise de la Société GARAGE DE LA BIFF, S.à r.l. à partir de la date du 21 avril 1995.

J. Weisgerber.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 52, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

(32242/999/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GAP-META4 PARTNERS, LLC AND COMPANY, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 57.718.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 5 juillet 1999,  
à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel*

1) L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, ainsi que le report à nouveau de la perte de 11.325,- USD de l'exercice au 31 décembre 1998.

2) L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2000.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Signature

*Un Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32239/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GAP-RICHTER PARTNERS, LLC SCA, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 57.160.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 5 juillet 1999,  
à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel*

- 1) L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, ainsi que le report à nouveau du bénéfice de 2.433,- USD de l'exercice au 31 décembre 1998.
- 2) L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour réquisition et publication  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32240/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GAP-RICHTER PARTNERS, LLC AND COMPANY, Société en commandite par actions.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 57.161.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 5 juillet 1999,  
à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel*

- 1) L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, ainsi que le report à nouveau de la perte de 13.002,- USD de l'exercice au 31 décembre 1998.
- 2) L'Assemblée renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises indépendant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour réquisition et publication  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 51, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32241/253/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FARVE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.181.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration de la société FARVE HOLDING S.A. dans sa réunion du 21 janvier 1999 a décidé de convertir en Euros le capital social souscrit ainsi que le capital autorisé de la société actuellement exprimé en ECU.

Monsieur le Préposé du registre de commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est requis de procéder à la modification de la rubrique Capital comme suit:

A biffer: «**Art. 4.** Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille (135.000,-) ECU divisé en treize mille cinq cents (13.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) ECU chacune, elles-mêmes divisées en deux (2) catégories d'actions désignées respectivement par «A» et «B», toutes entièrement libérées.»

A inscrire: «**Art. 4.** Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille (135.000,-) EUR divisé en treize mille cinq cents (13.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) EUR chacune, elles-mêmes divisées en deux (2) catégories d'actions désignées respectivement par «A» et «B», toutes entièrement libérées.»

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille (135.000,-) EUR divisé en treize mille cinq cents (13.500) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) EUR chacune, elles-mêmes divisées en deux (2) catégories d'actions désignées respectivement par «A» et «B», toutes entièrement libérées.»

Pour la société

Signature Signature  
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. Euro1, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

(32218/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FIDILUX, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 25.314.

Le bilan au 31 décembre 1998 et la rectification du bilan au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Le Conseil d'Administration*  
Signatures

(32220/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FINHOLDING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 27.980.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32225/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FORTIS LUXEMBOURG-IARD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 30.414.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Pour la société*  
J. Hansoulle  
*Administrateur-Directeur Général*

(32230/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FORTIS LUXEMBOURG-VIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 30.415.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 43, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Pour la société*  
J. Hansoulle  
*Administrateur-Directeur Général*

(32231/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**GEREBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 45.744.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 17 avril 1998*

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32250/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FOLLIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 56.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 18, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Pour FOLLIE S.A.*

(32228/720/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FOLLIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 56.805.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue exceptionnellement le 15 juin 1999  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1998*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas liquider la société et de reporter les pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 1998 sur l'exercice en cours.

*Conseil d'Administration*

Après avoir constaté le décès de Madame Marcelle Clemens, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat Madame Sophie Gisiger, Secrétaire, demeurant à CH-1222 Vesenz/Genève (Suisse), chemin des Lardères 9.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2001.

Le Conseil d'Administration se présente désormais comme suit:

- Monsieur Jean Zeimet, Réviseur d'entreprises, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, 7, rue Bruch;
- Madame Christel Henon, Avocate, demeurant à L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté;
- Madame Sophie Gisiger, Secrétaire, demeurant à CH-1222 Vesenz/Genève (Suisse), chemin des Lardères 9.

Luxembourg, le 15 juin 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Kerger.*

(32229/720/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**FRAMONT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 32.256.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32232/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 45.723.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration de la société GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A. dans sa réunion du 28 janvier, 1999 a décidé de convertir en Euro le capital social de souscrit ainsi que le capital autorisé de la société actuellement exprimé en ECU.

Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est requis de procéder à la modification de la rubrique Capital comme suit:

A Biffer:

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé huit millions cinq cent mille Ecu (XEU 8.500.000,-), divisé en huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de mille Ecu (XEU 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

A côté du capital social la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à quatorze millions d'Ecus (XEU 14.000.000,-) divisé en quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de mille Ecus (XEU 1.000,-) chacune.

Pouvoir est donné au Conseil d'Administration pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 septembre 2003, de réaliser ce capital autorisé par l'émission d'actions ordinaires, donnant les mêmes droits et avantages que les actions



existantes, à libérer par la conversion d'obligations convertibles émises le 30 novembre 1993 respectivement le 22 septembre 1998 au gré des porteurs de ces obligations, dans les limites de temps et aux autres conditions stipulées dans cet ou ces emprunts convertibles.

Le Conseil d'Administration est plus spécialement autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires au moment de l'émission de cet ou ces emprunts obligataires convertibles par rapport à ces obligations convertibles.

Pouvoir est encore conféré au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé dans la limite maximale de quatorze millions d'Ecus (XEU 14.000.000,-) par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions des emprunts émis et faire adapter l'article 5 des statuts.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé huit millions cinq cent mille Euros (Euro 8.500.000,-), divisé en huit mille cinq cents (8.500) actions d'une valeur nominale de mille Euros (Euro 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

A côté du capital social la société a un capital autorisé. Le capital autorisé de la société est fixé à quatorze millions d'Euros (Euro 14.000.000,-), divisé en quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (Euro 1.000,-) chacune.

Pouvoir est donné au Conseil d'Administration pendant une période de cinq ans prenant fin le 22 septembre 2003, de réaliser ce capital autorisé par l'émission d'actions ordinaires, donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer par la conversion d'obligations convertibles émises le 30 novembre 1993 respectivement le 22 septembre 1998 au gré des porteurs de ces obligations, dans les limites de temps et aux autres conditions stipulées dans cet ou ces emprunts convertibles.

Le Conseil d'Administration est plus spécialement autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires au moment de l'émission de cet ou ces emprunts obligataires convertibles par rapport à ces obligations convertibles.

Pouvoir est encore conféré au Conseil d'Administration et à chacun de ses membres de faire constater par acte notarié dans les limites déterminées et dans les formes légales, les réalisations du capital autorisé dans la limite maximale de quatorze millions d'Euros (Euro 14.000.000,-) par conversion des obligations convertibles faite à la demande des porteurs des obligations convertibles dans les conditions des emprunts émis et faire adapter l'article 5 des statuts.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Réquisition pour changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Pour la société*  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. Euro 1, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32258/024/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FRANCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.119.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, vol. 517, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32233/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FREDCAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.120.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, vol. 517, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32234/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FUNERAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8374 Hobscheid, 2, rue du Cimetière.  
R. C. Luxembourg B 36.664.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour FUNERAL, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(32237/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**FUNERAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8374 Hobscheid, 2, rue du Cimetière.  
R. C. Luxembourg B 36.664.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour FUNERAL, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(32238/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 190, route de Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 5.701.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(32243/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 190, route de Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 5.701.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour GARAGE CAMILLE REDING, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(32244/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**GAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 47.611.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 mai 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est arrivé à échéance à la date de ce jour et décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 32, rue J.G. de Cicignon;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 18 rue du Verger;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Charles Martel.

Le mandat ainsi conféré aux Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes arrive à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000. Luxembourg, le 7 juillet 1999.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandi                      A. Belardi                      P. Bouchoms  
*Administrateur              Administrateur              Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32246/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GARDER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 10.421.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

*Signature*

(32245/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GEFIPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 22.803.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

*Signature*

(32247/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.384.

*Minutes*

of the Annual Meeting of the Shareholders in the company limited by shares INSINGER FUND ADMINISTRATION (LUXEMBOURG) S.A., having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the «Company»), held on the 9th March 1999 at 16.00 p.m., at the offices of the Company.

ATTENDANCE LIST

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
INSINGER TRUST (JERSEY) LIMITED .....		1	1
INSINGER FINANCE S.A. ....		249	249

(represented by virtue of the attached powers of attorney)

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Barry Laidlaw to keep minutes of the Meeting.

The Chairperson opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairperson reported that it was proposed to remove DELOITTE AND TOUCHE LUXEMBOURG as statutory auditor of the Company.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried,

resolved, to remove DELOITTE AND TOUCHE LUXEMBOURG as statutory auditor of the Company.

Thereupon the Chairperson reported that it was proposed to appoint KPMG as auditors of the Company for the financial year ending 31 December 1998.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to appoint KPMG as auditors of the Company for the financial year ending 31 December 1998.

Thereupon the Chairperson reported that it was proposed to reappoint KPMG as auditors of the Company for the financial year of 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, proposed to reappoint KPMG as auditors of the Company for the financial year 1999.

Thereupon the Chairperson reported that it was proposed to extend the period for the preparation, audit and approval of the annual accounts to a date not later than 8 September 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to extend the period for the preparation, audit and approval of the annual accounts to a date not later than 8 September 1999.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings                      B. Laidlaws  
Chairperson                      Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(32276/000/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GELINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 53.199.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(32248/689/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GESAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 65.078.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GESAPAR HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 665 du 18 septembre 1998, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 65.078.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à Niedercorn.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Hélène Moschini, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société, pour le porter de LUF 1.250.000,- à LUF 60.000.000,- par l'émission de 58.750 actions de valeur nominale LUF 1.000,- chacune, représentant la conversion en capital d'une créance actionnaire.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinquante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 58.750.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), par la création et l'émission de cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par incorporation au capital d'une créance d'actionnaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama City, l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue:

INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée,

ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 février 1998, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

laquelle intervenante, déclare souscrire les cinquante-huit mille sept cent cinquante (58.750) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de cinquante-huit millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 58.750.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir Monsieur Norbert Coster, demeurant à Luxembourg, en date du 28 juin 1999, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

*Troisième résolution*

Ensuite l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à soixante millions de francs luxembourgeois (LUF 60.000.000,-), divisé en soixante mille (60.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 750.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, N. Printz, M.-H. Moschini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 117S, fol. 94, case 4. – Reçu 587.500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

E. Schlessler.

(32251/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GESAPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 65.078.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

E. Schlessler.

(32252/227/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INBINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
Société d'Importation et d'Exportation.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 40, rue Victor Hugo.

Suite à l'assemblée générale du 17 mai 1999, la société INBINCO, S.à r.l. va déplacer son siège actuel:

4, avenue de la Gare, L-4131 Esch-sur-Alzette, Luxembourg;

vers la nouvelle adresse:

40, rue Victor Hugo, L-4140 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

C. Zanardelli.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 1999, vol. 313, fol. 61, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(32268/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GENIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 69.769.

## EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration du 24 juin 1999 que la Société Anonyme NAVILUX S.A., Luxembourg, a été nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de gestion journalière sous sa seule signature.

Luxembourg, le 24 juin 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, vol. 517, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32249/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GILMAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 44.232.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32253/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**G.I.T.E.N. GROUPE INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES NATURELLES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.153.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

*Troisième résolution*

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, l'Administrateur suivant:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 1, rue Pierre Martel, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 1999.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration  
S. Vandi                      P. Bouchoms  
Administrateur              Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32254/043/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**HDV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2563 Luxembourg, 5, rue Jean Schaak.  
R. C. Luxembourg B 65.352.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la société ayant son  
siège social à Luxembourg, qui s'est tenue le 28 juin 1999*

Au Conseil d'Administration de HDV S.A. («la société»), il a été décidé ce qui suit:

- de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à M. Tim van Dijk qui peut engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 28 juin 1999.

C. Ferry  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 1999, vol. 525, fol. 21, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32260/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GRACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.372.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration  
Signatures

(32255/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GRACH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.372.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 1999 à 11.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32256/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**HANDELSGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.975.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 1999.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.  
Signature

(32259/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**HIAM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 15.534.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration  
Signatures

(32261/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**GRUPPO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 64.345.

Il résulte de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 juin 1999, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte les démissions présentées par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et de Monsieur Reno Tonelli, employé privé, demeurant à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), de leurs fonctions d'Administrateurs de la société. Les lettres de démission resteront annexées au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs démissionnaires concernant l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

*Cinquième résolution*

En remplacement des Administrateurs démissionnaires, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Les mandats ainsi conférés aux nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001.

L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est échu et décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes ainsi conféré, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Luxembourg, le 7 juillet 1999.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandi	P. Bouchoms	R. Szymanski
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32257/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**HIGGINGS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 60.294.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 30, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.  
Signature

(32262/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**HYDROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.266.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, vol. 517, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1999*

- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32263/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**IMMO MALI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 33.415.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Le Conseil d'Administration*  
Signatures

(32264/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**JALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.521.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau . . . . . LUF (98.237,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Signature.

(32290/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---



**JALFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 51.521.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1999 que Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg et Monsieur Christian Billon, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Franz Prost et Paul Laplume, Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederanven, a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32291/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.642.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration  
Signatures

(32265/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 28.642.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 8 avril 1999 à 11.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32266/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INCATRUST, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 56.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32269/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INCATRUST, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 56.405.

## EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil d'administration du 8 mars 1999 que Madame Isabelle Delale, demeurant à Genève a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Fukuo Shigeta, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32270/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**IMMOLYS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 32.406.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration  
Signatures

(32267/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INCAVALOR,**

**(anc. INTERNATIONALE CAPITAL GROUP S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 26.313.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32271/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INCAVALOR,**

**(anc. INTERNATIONALE CAPITAL GROUP S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 26.313.

**EXTRAIT**

Il résulte de la résolution du conseil d'administration du 8 mars 1999 que Madame Isabelle Delale, demeurant à Genève a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Fukuo Shigeta, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.  
Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32272/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INDUGEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 17.935.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 40, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 9 juillet 1999.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.  
Signature

(32273/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INSINGER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 62.234.

*Procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 10 juin 1999*

Il résulte d'un Conseil d'Administration tenu par téléphone, le 10 juin 1999, au cours duquel tous les administrateurs ont pu délibérer sur l'ordre du jour suivant: nomination de Monsieur Franciscus Kee en remplacement de Monsieur Peter Sieradzki, que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Franciscus Kee en remplacement de Monsieur Peter Sieradzki.

Luxembourg, le 10 juin 1999.

Président      Secrétaire  
Signature      Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32275/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INFOBASE EUROPE S.A.,  
(anc. INFOBASE LUXEMBOURG S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-7308 Heisdorf, 5, rue Jean de Beck.  
R. C. Luxembourg B 56.302.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32274/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**I.C.S. ASSURANCES ET FINANCES, INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000.  
R. C. Luxembourg B 59.616.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A., en abrégé I.C.S. ASSURANCES ET FINANCES, ayant son siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000, R. C. Luxembourg section B numéro 59.616, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juin 1997, publié au Mémorial C, numéro 509 du 18 septembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Lepretre, administrateur-directeur, demeurant à Remerschen.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Thiery-Di Giovanni, employée privée, demeurant à Guénange (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transformation des 125 actions d'une valeur nominale de 10.000,- LUF en 1.250 actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3.- Modification de l'alinéa 4 de l'article 4 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transformer les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) représentatives du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, une (1) action ancienne donnant droit à dix (10) actions nouvelles.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4. Quatrième alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois (2.500.000,- LUF), qui sera représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Livange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Lepretre, A. Thill, I. Thiery-Di Giovanni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 1999, vol. 506, fol. 64, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 1999.

J. Seckler.

(32279/231/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**I.C.S. ASSURANCES ET FINANCES, INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000.

R. C. Luxembourg B 59.616.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juillet 1999.

J. Seckler.

(32280/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INTERLAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.555.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration de la société INTERLAC S.A. dans sa réunion du 28 janvier, 1999 a décidé de convertir en Euro le capital social de souscrit ainsi que le capital autorisé de la société actuellement exprimé en Ecu.

Monsieur le Préposé du Registre de Commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est requis de procéder à la modification de la rubrique Capital comme suit.

A Biffer:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à XEU 2.000.000,- (deux millions d'Ecu), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de XEU 1.000,- (mille Ecu) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à XEU 2.000.000,- (deux millions d'Ecu), représenté par 2.000 (deux mille) actions de XEU 1.000 (mille ECU) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

A inscrire:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de Euro 1.000,- (mille Euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

A côté du capital social la société a un capital autorisé. Le capital autorisé est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions de EUR 1.000 (mille Euros) chacune.

Le capital autorisé est le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des

actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Aux fins de réquisition  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. euro 1, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32281/024/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.006.

*Minutes*

of the Extraordinary Meeting of the Shareholders in the company limited by shares INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A, having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the «Company»), held on the 10th day of May 1999 at the offices of the Company.

ATTENDANCE LIST

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
INSINGER FINANCE S.A. ....		1,249	1,249
INSINGER TRUST (JERSEY) LIMITED ..... (represented by virtue of the attached powers of attorney)		1	1

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairman of the Meeting.

The Chairman requests Barry Laidlaw to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairman proceeds to deal with the following Agenda:

1. to accept the resignation of Mr Martyn Crespel as Director of the Company, effective as per 3 May 1999.

2. to discharge and release from liability Mr Martyn Crespel for his management of the Company over the past financial year,

3. to indemnify and hold harmless Mr Martyn Crespel against any and all claims of any third party regarding the manner in which Mr Martyn Crespel conducted and performed the business of the Company during the time that the management services were rendered,

4. to appoint Mrs Selena Gibson as Director of the Company, effective as per 3 May 1999.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

There being no further business to attend to, the Chairman closes the Meeting.

S. Hutchings                      B. Laidlaws  
Chairperson                      Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32277/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 66.006.

*Minutes*

of the Annual Meeting of the Shareholders in the company limited by shares INSINGER TRUST (LUXEMBOURG) LIMITED, having its corporate seat in Luxembourg, and its place of business at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the «Company»), held on the 18th June 1999 at 11.00 a.m., at the offices of the Company.

ATTENDANCE LIST

Shareholder	Signature	Number of	
		Shares	Votes
INSINGER FINANCE S.A. ....		1	1
INSINGER TRUST (JERSEY) LIMITED ..... (represented by virtue of the attached powers of attorney)		1,249	1,249

The Meeting appoints Stephen Hutchings to be Chairperson of the Meeting.

The Chairperson requests Eimear Crowley to keep minutes of the Meeting.

The Chairperson opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairperson states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

Thereupon the Chairperson reported that it was proposed to reappoint KPMG as auditors of the Company for the financial year 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, to reappoint KPMG as auditors of the Company for the financial year 1999.

Thereupon the Chairperson reported that it was proposed to extend the period for the preparation, audit and approval of the annual accounts to a date not later than 18 December 1999.

After discussion it was on motion duly made, seconded and unanimously carried, resolved, proposed to extend the period for the preparation, audit and approval of the annual accounts to a date not later than 18 December 1999.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

S. Hutchings                      E. Crowley  
Chairperson                      Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 53, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(32278/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.180.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32282/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INTERNATIONAL CAPITAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 56.180.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution du conseil d'administration du 8 mars 1999 que Madame Isabelle Delale, demeurant à Genève a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Fukuo Shigeta, administrateur démissionnaire. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Luxembourg, le 21 juin 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32283/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**KAILUA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.892.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 46, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Le Domiciliataire

(32295/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INTERNATIONAL CONSULTANT & INSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 35.077.

Le bilan au 31 décembre 1997, 1996, 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 31 mai 1999*

Les mandats de Messieurs Emile Vogt et Marc Weinand, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2002.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Administrateur, Monsieur René Schlim.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32284/550/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INTERTRANS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 44.629.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour INTERTRANS LUXEMBOURG S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(32285/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**INTRASOFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Helfent-Bertrange, 2, rue Pletzer.  
R. C. Luxembourg B 56.565.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 517, fol. 76, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32286/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**RED TOWER S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.262.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration de la société RED TOWER S.A.H. dans sa réunion du 28 janvier 1999 a décidé de convertir en Euro le capital social de souscrit ainsi que le capital autorisé de la société actuellement exprimé en ECU.

Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est requis de procéder à la modification de la rubrique Capital comme suit.

A Biffer:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à XEU 400.000,- (quatre cent mille Ecus), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de XEU 10,- (dix Ecus) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à XEU 4.000.000,- (quatre millions d'Ecus), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de XEU 10,- (dix Ecus) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

A inscrire:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à Euro 400.000,- (quatre cent mille Euros), représenté par 40.000 (quarante mille) actions d'une valeur nominale de Euro 10,- (dix Euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à Euro 4.000.000,-, (quatre millions d'Euros), représenté par 400.000 (quatre cent mille) actions d'une valeur nominale de Euro 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Réquisition pour changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. Euro 1, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): W. Kerger.

(32352/024/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.524.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ..... LUF (100.433,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Signature.

(32299/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 51.524.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1999 que Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg et Monsieur Christian Billon, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Franz Prost et Paul Laplume, Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederanven, a été nommé Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1999, vol. 525, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32300/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**ISOLATION MAXIMUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 40.883.

Les bilans au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 525, fol. 30, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 1999.

SANNE & Cie, S.à r.l.  
Signature

(32288/521/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.



**IPHEION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 25.241.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32287/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**IPA & CIE S.A.,****(anc. EMI BAU- UND HANDELSGESELLSCHAFT S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.952.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(32292/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**IPA & CIE S.A.,****(anc. EMI BAU- UND HANDELSGESELLSCHAFT S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.952.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(32293/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**IPA & CIE S.A.,****(anc. EMI BAU- UND HANDELSGESELLSCHAFT S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.952.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 38, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Signature.

(32294/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**JACCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.066.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, vol. 517, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32289/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**LIEBHERR INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 62.792.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(32302/550/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**COMANFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 43.697.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 21, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 1999.

BAYARD INTERNATIONAL MANAGEMENT  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(32297/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LAMYL INTERNATIONAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 10.103.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32298/550/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LIMINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 32.819.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 1999*

Suite à la démission de Monsieur Pierre Baldauff, l'Assemblée décide d'appeler aux fonctions d'Administrateur Monsieur René Schlim, pour achever le mandat de Monsieur Pierre Baldauff, démissionnaire.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32303/550/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LEMON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LEMON HOLDING S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte, reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 201 du 13 novembre 1973, modifiée suivant acte reçu par le même notaire Lucien Schuman, en date du 16 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 37 du 15 février 1986, modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 31 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 33 du 27 janvier 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 44 du 30 janvier 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 11.335.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Béréldange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à Niedercorn.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claude Barthelemy, employée privée, demeurant à Bridel.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1.- Changement de la durée de la société de trente ans en durée indéterminée et modification afférente du troisième alinéa de l'article premier des statuts.

2.- Conversion de la devise du capital social de quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique en trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent quinze virgule trente-huit Euros (EUR 384.615,38).

Suppression de la valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) par action, des quatre mille (4.000) actions.

Remplacement des quatre mille (4.000) actions existantes par quatre mille (4.000) actions nouvelles et fixation de la valeur nominale d'une (1) action à cent Euros (EUR 100,-).

Augmentation du capital social à concurrence de quinze mille trois cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-deux Euros (EUR 15.384,62), pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent quinze virgule trente-huit Euros (EUR 384.615,38) à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-), sans création d'actions nouvelles, par incorporation de réserves.

Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

3.- Changement de la durée du mandat des administrateurs d'un an en six ans et modification afférente de l'article quatre des statuts.

4.- Ajout d'un troisième alinéa à l'article onze des statuts avec le texte suivant:

«Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

5.- Changement de la durée du mandat du commissaire aux comptes d'un an en six ans et modification afférente de l'article six des statuts.

6.- Suppression de l'article sept des statuts.

7.- Changement de la date d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour le faire commencer le premier juillet et finir le trente juin de chaque année, fixation de la date de clôture de l'exercice en cours au trente juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et modification afférente de l'article huit des statuts.

8.- Changement de la date de l'assemblée générale au deuxième mardi du mois de septembre à 14.00 heures et modification afférente de l'article neuf des statuts.

9.- Traduction du texte des statuts en langue allemande.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la durée de la société de trente ans en durée indéterminée et de modifier le troisième alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Troisième alinéa.** La durée de la société est indéterminée.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- de convertir la devise du capital social de quatre cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique en trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent quinze virgule trente-huit Euros (EUR 384.615,38),

- de supprimer la valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) de chacune des quatre mille (4.000) actions,

- de remplacer les quatre mille (4.000) actions existantes par quatre mille (4.000) actions nouvelles et de fixer la valeur nominale d'une (1) action à cent Euros (EUR 100,-),

- d'augmenter le capital social à concurrence de quinze mille trois cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-deux Euros (EUR 15.384,62), pour le porter de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent quinze virgule trente-huit Euros (EUR 384.615,38) à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-), sans création d'actions nouvelles, par incorporation de réserves.

L'existence de ces réserves reportées a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au trente et un décembre 1998, dûment approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 1999,

- d'attribuer les actions nouvelles aux actionnaires actuels en proportion du nombre de leurs actions anciennes.

- de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre cent mille Euros (EUR 400.000,-), divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la durée du mandat des administrateurs d'un an en six ans et de modifier l'article quatre des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. La durée de leur mandat est de six ans.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un troisième alinéa à l'article onze des statuts avec le texte suivant:

«**Art. 11. Troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de changer la durée du mandat du commissaire aux comptes d'un an en six ans et de modifier l'article six des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un commissaire; il est nommé pour le terme de six ans.»

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de supprimer l'article sept des statuts et de renuméroter les articles suivants des statuts.

*Septième résolution*

L'assemblée décide de changer les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social pour faire commencer celui-ci le premier juillet et finir le trente juin de chaque année, de fixer la date de clôture de l'exercice en cours au trente juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et de modifier l'article huit des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 8.** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de chaque année.»

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale au deuxième mardi du mois de septembre à 14.00 heures et de modifier l'article neuf des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de septembre à 14.00 heures à Luxembourg au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter au texte des statuts rédigés en français une traduction en langue allemande; en cas de divergences entre les textes français et allemand, la version française fera foi. La version allemande aura la teneur suivante:

«**Art. 1.** Unter der Bezeichnung LEMON HOLDING wird hiermit eine Holdinggesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg, 15, boulevard Roosevelt.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung und Verwertung dieser Beteiligungen, ohne gewerblich aktiv erwerbstätig zu sein und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft zu betreiben.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt vierhunderttausend Euro (EUR 400.000,-), eingeteilt in viertausend (4.000) voll eingezahlte Aktien, zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Alle Aktien lauten auf den Inhaber.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet. Ihre Amtszeit ist sechs Jahre.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, welche zur Verwirklichung und Verwaltung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern; alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates, er kann Verfahren einleiten, Regelungen treffen, Abtretungen zustimmen, Hypotheken löschen mit oder ohne Zahlungsfeststellungen.

Der Verwaltungsrat bestellt seinen Vorsitzenden, er ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend sind. Seine Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse, gemäss Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertfünfzehn, an ein Verwaltungsratsmitglied, einen Direktor, einen Geschäftsführer oder einen andern Bevollmächtigten übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des Präsidenten und des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann im Namen der Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, bei allen Gerichtsverfahren auftreten; der Präsident oder der Delegierte des Verwaltungsrates kann die Gesellschaft bei allen andern Verfahren und Vorgehen vertreten.

**Art. 6.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem Kommissar; seine Amtszeit ist sechs Jahre.

**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Juli bis zum dreissigsten Juni.

**Art. 8.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Dienstag des Monats September um 14.00 Uhr in Luxemburg am Gesellschaftssitz, oder an einem andern, in den Einberufungen angegebenen Ort.

**Art. 9.** Um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, müssen die Aktionäre ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen, jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter ausüben.

**Art. 10.** Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu billigen.

Für den Verkauf von Mobilien und Immobilien ist die Hauptversammlung zuständig. Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

**Art. 11.** Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.»

*Evaluation de l'augmentation de capital*

Pour les besoins de l'enregistrement, la présente augmentation de capital est évaluée à quinze millions cinq cent quinze mille trois cent quarante-six francs luxembourgeois (LUF 15.515.346,-).

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 120.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, N. Printz, C. Barthelemy, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 117S, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

E. Schlessler.

(32301/227/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 12.577.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Le Conseil d'Administration*

P.A.M. Hudson

D.D. Hudson

*Director*

*Director*

(32304/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LINTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 12.577.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 1999 à 14.00 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée qui approuvera les comptes au 30 septembre 1999.

Pour copie conforme

P.A.M. Hudson

D.D. Hudson

*Director*

*Director*

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(32305/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LUXANT I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.990.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1999, les mandats des administrateurs MM. Martin Manuel Armas Aguero, José Manuel Maceda Fernandez et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. Monsieur Manuel Casas Ojeda, banquier, F-Paris a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Mariano Scola Pliego, pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

*Pour LUXANT I S.A., Société Anonyme*  
**BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG**  
 Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur* (signé): J. Muller.

(32307/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LUXANT II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.991.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1999, les mandats des administrateurs MM. Martin Manuel Armas Aguero, José Manuel Maceda Fernandez et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. Monsieur Manuel Casas Ojeda, banquier, F-Paris a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Mariano Scola Pliego, pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour LUXANT II S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32308/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LUXANT III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.992.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1999, les mandats des administrateurs MM. Martin Manuel Armas Aguero, José Manuel Maceda Fernandez et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. Monsieur Manuel Casas Ojeda, banquier, F-Paris a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Mariano Scola Pliego, pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour LUXANT III S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32309/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LUXANT IV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 26.993.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1999, les mandats des administrateurs MM. Martin Manuel Armas Aguero, José Manuel Maceda Fernandez et du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005. Monsieur Manuel Casas Ojeda, banquier, F-Paris a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Mariano Scola Pliego, pour une période de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Pour LUXANT IV S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32310/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**NITROGEN INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 60.271.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 1999, vol. 517, fol. 70, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 1999*

- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1999:

AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 1999.

Signature.

(32323/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LUBEDA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 12.246.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 14 mai 1999*

Les mandats de Messieurs Emile Vogt, Marc Weinand, Administrateurs et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée de six ans.

L'Assemblée décide d'appeler aux fonctions d'Administrateur Monsieur René Schlim, pour une durée de six ans.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION  
LUXEMBOURG S.A.

Signature

(32306/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 37.467.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 10 mai 1999*

Ont été nommés administrateurs de la Société, Richard Knauff, David C. C. Lau, Susan S. C. Yang, Thomas Davidson, James D. Jameson, Gerald O'Shaughnessy, Rolf Ruhfus, Ronald Besse, Eric Newman, Peter Meinig pour un terme qui prendra fin à l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

A été nommé commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + HELLERS, S.à r.l., pour un terme qui prendra fin à l'assemblée générale qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 1998.

Le 5 juillet 1999.

Pour le Conseil d'Administration  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32311/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**LUXEMBOURG CAMBRIDGE HOLDING GROUP (ASIA) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 27, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 57.406.

*Excerpt of the resolutions taken by the General Meeting of Shareholders of May 10, 1999*

Have been appointed Directors of the Company, James D. Jameson, Richard Knauff, David C. C. Lau, Susan S. C. Yang and Eric Newman for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 1998.

Has been appointed as statutory auditor of the Company FIDUCIAIRE BECKER, CAHEN + HELLERS, S.à r.l. for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 1998.

July 5th, 1999.

On behalf of the Board of Directors  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 525, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32312/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**PERUZZIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 62.921.

**DISSOLUTION**

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the eleventh of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

There appeared:

Mr Koen van Baren, private employee, residing in Luxembourg,  
acting in the name and on behalf of Mr Gerard Maria Laurentius Van Loon, companies director, residing at Trans-  
vaalstraat 32, B-2600 Berchem-Anvers (Belgium),  
by virtue of a proxy given in Antwerp, on June 10, 1999.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation PERUZZIS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 30th of December, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 317 of May 7th, 1998. The articles of association have been amended pursuant to two deeds of the undersigned notary on February 12th, 1999, not yet published;
- that the capital of the corporation PERUZZIS, S.à r.l., is fixed at one million two hundred and ninety-nine thousand two hundred and fifty point twenty-six Dutch guilders (1,299,250.26 NLG), represented by seventy-seven (77) shares, each fully subscribed and paid-up, with a par value of 16,873.38 NLG each;
- that Mr Gerard Maria Laurentius Van Loon is the owner of all the shares and has decided to dissolve the company PERUZZIS, S.à r.l. with immediate effect;
- that Mr Gérard Maria Laurentius Van Loon, being sole owner of the shares and liquidator of PERUZZIS, S.à r.l., declares that he is vested with all assets of the corporation and that he shall guarantee payment of all the liabilities of the corporation even if unknown at present and thus that PERUZZIS, S.à r.l., is held to be liquidated;
- that full discharge is granted to the managers for the exercise of their mandates;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years in L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Monsieur Koen van Baren, employé privé, demeurant à L-Mamer, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Gerard Maria Laurentius Van Loon, administrateur de sociétés, demeurant à Transvaalstraat 32, B-2600 Berchem-Anvers (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Anvers, le 10 juin 1999.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PERUZZIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 382 du 27 mai 1998; les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus le 12 février 1999 par le notaire soussigné, non encore publiés;
- que le capital social de la société PERUZZIS, S.à r.l., s'élève actuellement à un million deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent cinquante virgule vingt-six florins néerlandais (1.299.250,26 NLG), représenté par soixante-dix-sept (77) parts sociales, toutes entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de seize mille huit cent soixante-treize virgule trente-huit florins néerlandais (16.873,38 NLG);
- que Monsieur Gerard Maria Laurentius Van Loon, étant devenu seul propriétaire des parts sociales dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société PERUZZIS, S.à r.l.;
- que Monsieur Gerard Maria Laurentius Van Loon, agissant en sa qualité de liquidateur de la société PERUZZIS, S.à r.l., en tant qu'associé unique, déclare avoir transféré tous les actifs de la société à son profit et assumer le paiement de tout le passif de la société, même inconnu à présent de sorte que la liquidation de la société PERUZZIS, S.à r.l., est à considérer comme clôturée;
- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. van Baren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 1999, vol. 117S, fol. 54, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32344/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.



**M.D.L.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 67.920.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue en date du 24 juin 1999 au siège social*

L'Assemblée acte et accepte la démission de Monsieur René Auxenfans de ses fonctions d'administrateur de la société. Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Auxenfans pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen nouvel administrateur de la société.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- Monsieur Gilles Frachon, administrateur de sociétés, demeurant à Veyrier du Lac (F);
- Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach;
- Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

Pour extrait conforme
Signature                      Signature
Administrateur                  Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 517, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32314/520/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**M. ELECTRONIC/S S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 55.182.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M. ELECTRONIC/S S.A., constituée sous la dénomination de HYDRAULIQUE INTERNATIONALE HOLDING S.A. suivant acte du notaire instrumentant, du 23 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 445 du 10 septembre 1996, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 23 février 1999, en voie de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange, qui désigne comme secrétaire Madame Monique Juncker, employée privée, demeurant à Schlindermanderscheid.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Astrid Galassi, employée privée, demeurant à Schifflange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1) Dissolution de la société.
- 2) Mise en liquidation.
- 3) Nomination d'un liquidateur.
- 4) Fixation de ses pouvoirs et émoluments.
- 5) Décharge des administrateurs.
- 6) Décharge du commissaire.
- 7) Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront parallèlement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur FOXMILE INTERNATIONAL LTD, ayant son siège social à Dublin (Irlande).

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat, savoir  
Monsieur Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange  
Monsieur Dirk Van Reeth, licencié en droit, demeurant à Olm  
Madame Marie-Josée Reyter, employée privée, demeurant à Freylange.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de son mandat, savoir

Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Bruin, M. Juncker, A. Galassi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 117S, fol. 42, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32313/220/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.955.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration de la société MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A. dans sa réunion du 20 janvier, 1999 a décidé de convertir en Euro le capital social de souscrit ainsi que le capital autorisé de la société actuellement exprimé en Ecu.

Monsieur le Préposé du Registre de Commerce près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg est requis de procéder à la modification de la rubrique Capital comme suit.

A Biffer:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-dix-neuf millions quarante mille Ecus (XEU 79.040.000,-), représenté par soixante-dix-neuf mille quarante (79.040) actions d'une valeur nominale de mille Ecus (XEU 1.000,-) chacune. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions Ecus (XEU 150.000.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille Ecus (XEU 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 novembre 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

A inscrire:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à soixante-dix-neuf millions quarante mille Euros (EUR 79.040.000,-), représenté par soixante-dix-neuf mille quarante (79.040) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 2.000,-) chacune. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions Euros (EUR 150.000.000,-), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 novembre 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans primes d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Aux fins de réquisition  
Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. Euro 1, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32318/024/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**SABCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Colmar-Berg.  
R. C. Luxembourg B 15.220.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf juin.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. La société de droit belge, AEXIS INTERNATIONAL N.V., ayant son siège social à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, 392B, Leuvensesteenweg,

2. Monsieur Frank Peeters, administrateur de sociétés, demeurant à B-2900 Schoten, 8, Kievitdreef, agissant en son nom personnel,

tous deux ici représentés par Maître Stef Oostvogels, avocat demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 7 juin 1999. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée SABCO, S.à r. l., avec siège social à Colmar-Berg, constituée suivant acte notarié du 19 août 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 252 du 2 novembre 1977, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 20 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 124 du 26 février 1999;

- Qu'aux termes de sept cessions de parts sous seing privé, intervenues en date du 26 février 1999 et en date du 27 février 1999,

lesquelles resteront, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles, il a été cédé:

a) par Monsieur Behrouz Saberi, économiste, demeurant à Colmar-Berg, 32 parts sociales à la société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., préqualifiée;

b) par Monsieur Bizhan Saberini, ingénieur, demeurant à Ettelbruck, 30 parts sociales à la société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., préqualifiée;

c) par Monsieur Daryoush Saberini, ingénieur, demeurant à Bereldange, 30 parts sociales à la société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., préqualifiée;

d) par Monsieur Shahrooz Saberi, comptable, demeurant à Dommeldange, 23 parts sociales à la société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., préqualifiée;

e) par Madame Elahe Dehghani Mohamed Abadi, sans état, épouse de Monsieur Daryoush Saberini, demeurant à Dommeldange, 10 parts sociales à la société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., préqualifiée;

f) par Madame Delaram Sanimi, sans état, épouse de Monsieur Bizhan Saberini, demeurant à Ettelbruck, 5 parts sociales à la société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., préqualifiée;

g) par la société de droit belge AEXIS INTERNATIONAL N.V., préqualifiée, 1 part sociale à Monsieur Frank Peeters, prénommé;

- Que le prix total des cessions, soit 88.000.000,- LUF, a été totalement acquitté;

- Que les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées et ils auront droit aux bénéfices y afférents à partir desdites cessions.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés acceptent les cessions de parts ci-avant documentées et décident de modifier l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 6. Capital social.**

Le capital social est fixé à la somme de sept cent quatre-vingt mille francs (780.000,-), représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de six mille francs (6.000,-) chacune, détenues comme suit:

1. AEXIS INTERNATIONAL N.V., ayant son siège social à B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, 392B, Leuvensesteenweg . . . . .	129 parts sociales
2. Monsieur Frank Peeters, administrateur de sociétés, demeurant à B-2900 Schoten, 8, Kievitdreef . . . . .	1 part sociale»

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'accepter la démission de Monsieur Daryoush Saberin en tant que gérant, avec pleine et entière décharge pour l'exercice de ses fonctions, jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

Les associés décident de nommer Monsieur Frank Peeters, prénommé, en tant que nouveau gérant, avec pouvoir de signature individuelle.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 9 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**«Art. 9. Gérance.**

La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ cent mille francs (100.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 1999, vol. 117S, fol. 42, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32359/220/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**SABCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Colmar-Berg.

R. C. Luxembourg B 15.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juillet 1999.

G. Lecuit.

(32360/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**MONDERCANGE TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3932 Mondercange, 90, rue de Limpach.

R. C. Luxembourg B 44.149.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 535, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 1999.

*Pour MONDERCANGE TRANSPORTS*

*INTERNATIONAUX, S.à r.l.*

*FIDUCIAIRE DES P.M.E.*

Signature

(32317/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**MEUBLES MICH-GILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 114, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 15.710.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 535, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour MEUBLES MICH-GILLEN, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(32315/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**MEUBLES MICH-GILLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 114, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 15.710.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 1999, vol. 535, fol. 39, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juillet 1999.

Pour MEUBLES MICH-GILLEN, S.à r.l.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E.  
Signature

(32316/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**NADHA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 15.215.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Le Conseil d'Administration  
Signature

(32319/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**PARTACO, Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 6.955.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PARTACO, avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte, reçu par le notaire Georges Faber, alors de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 1965, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 70 du 28 juin 1965, modifiée suivant acte, reçu par le même notaire Faber, en date du 24 juillet 1965, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 100 du 3 septembre 1965, modifiée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 414 du 29 août 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 6.955.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Bereldange, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nadia Printz, employée privée, demeurant à Niedercorn.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Hélène Moschini, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

Le bureau ayant été constitué, le président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société pour le porter de LUF 1.600.000,- à LUF 30.000.000,- par l'émission de 28.400 actions de valeur nominale LUF 1.000,- chacune, représentant la conversion en capital d'une créance actionnaire.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-huit millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 28.400.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.600.000,-) à trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-), par la création et l'émission de vingt-huit mille quatre cents (28.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par incorporation au capital d'une créance d'actionnaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des actions nouvelles l'actionnaire GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), les autres actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentielle.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est alors intervenue:

GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, ici représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé, en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 février 1998, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3,

laquelle intervenante, déclare souscrire les vingt-huit mille quatre cents (28.400) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible de vingt-huit millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 28.400.000,-).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification dressé par un réviseur d'entreprise indépendant, à savoir REVILUX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, en date du 28 juin 1999, et dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des diligences effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport de vérification, paraphé ne varietur, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à effectuer les écritures et transferts nécessaires.

*Troisième résolution*

Ensuite l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente millions de francs luxembourgeois (LUF 30.000.000,-), divisé en trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de quatre cent vingt mille francs luxembourgeois (LUF 420.000,-).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, N. Printz, M.-H. Moschini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1999, vol. 117S, fol. 94, case 2. – Reçu 284.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 1999.

E. Schlessler.

(32340/227/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**NET + ULTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 44.701.

Le siège social de la société sera transféré au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Luxembourg, le 2 juillet 1999.

G. Schmitt  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(32322/739/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

**NASAD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 20.525.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Le Conseil d'Administration*  
Signatures

(32320/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**NASAD S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 20.525.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 avril 1999*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes.  
Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateurs	Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32321/560/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**NIVALCON IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 53.792.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 1999, vol. 525, fol. 50, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 juillet 1999.

*Le Conseil d'Administration*  
Signature

(32324/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**NORDITALIA INVESTIMENTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 37.335.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 18, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NORDITALIA INVESTIMENTI S.A.*

(32325/720/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**NORDITALIA INVESTIMENTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 37.335.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue le 20 mai 1998  
pour statuer sur l'exercice clos au 31 décembre 1997*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

L'Assemblée Générale a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, de ne pas dissoudre la société et d'affecter les bénéfices de l'exercice social clos au 31 décembre 1997 sur l'exercice en cours de la manière suivante:

- Résultat reporté	32.633.381,- LUF
- Résultat de l'exercice	27.042.478,- LUF
- Report à nouveau	5.589.903,- LUF

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1999, vol. 525, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(32326/720/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.

---

**PAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, le conseil d'administration de la société PAF S.A. dans sa réunion du 4 janvier 1999 a décidé de convertir en Euro le capital social souscrit ainsi que le capital autorisé de la société actuellement exprimé en ECU.

Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est requis de procéder à la modification de la rubrique Capital comme suit:

A biffer:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé cinquante mille ECU (ECU 50.000), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix ECU (ECU 10,-) chacune. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille ECU (ECU 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix ECU (ECU 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 décembre 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

A inscrire:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé cinquante mille Euros (Euro 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (Euro 10,-) chacune. Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (Euro 500.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de dix Euros (Euro 10,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 décembre 2003 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Réquisition pour changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Pour la société*

Signature  
Administrateur

Signature  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. Euro 1, fol. 16, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(32339/024/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 1999.